

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Statut du bailleur privé : la FFB demande son insertion dans la loi de finances 2026

La FFB se félicite des conclusions rendues ce jour par la mission sur la relance de l'investissement locatif privé confiée par la ministre du Logement Valérie Létard au sénateur Marc-Philippe Daubresse et au député Mickaël Cosson.

La mission retient une proposition faite de longue date par la FFB avec un amortissement de 4 % (ancien avec travaux) à 5 % (neuf) de la valeur du bien.

Ce faisant, la mission acte à la fois que l'investissement en locatif des ménages est indispensable pour répondre à la grave crise du logement, et que le soutien de l'État est primordial pour y parvenir.

Pour toutes ces raisons, Olivier Salleron, président de la FFB, « *soutient sans réserve les préconisations de la mission parlementaire. Après la restauration d'un PTZ large dans le budget 2025, ce dispositif de soutien à l'investissement locatif privé est primordial pour une relance réelle du logement neuf et ancien. Les préconisations faites s'avèrent bonnes pour les marchés du bâtiment, pour loger nos concitoyens et pour les recettes de la Nation. La FFB demande donc que le statut du bailleur privé proposé soit repris tel quel dans le cadre de la loi de finances pour 2026.* »